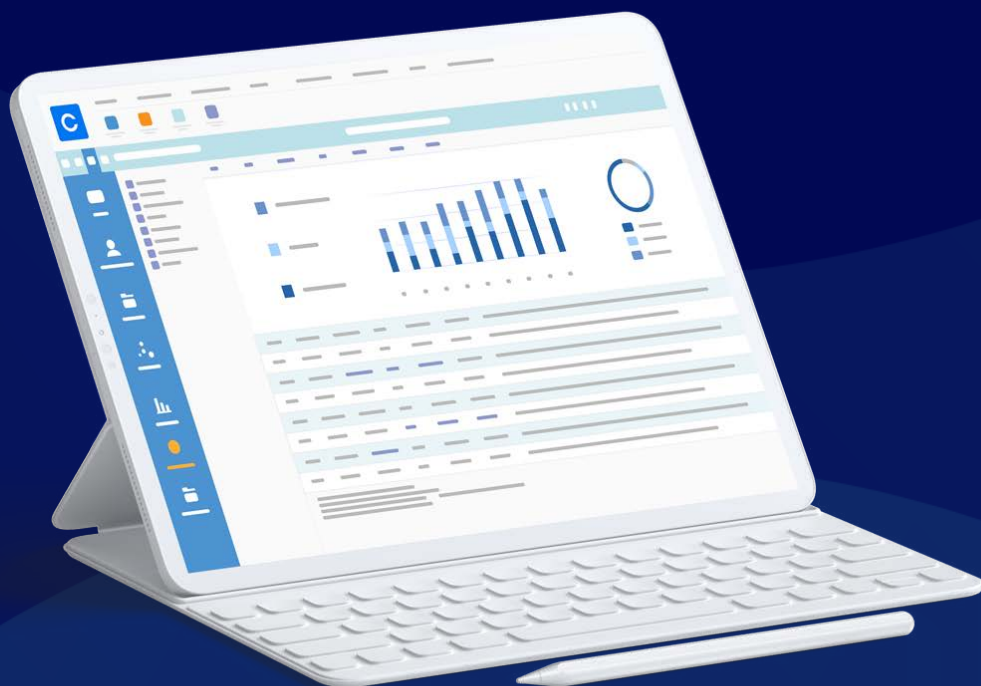




ACD

INFORMATIONS ANNUELLES **Nouveautés Liasses fiscales 2026**



ACD
COMPTA

■ Document mis à jour le 5 février 2026

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

Cette fiche informe des modifications apportées aux **états financiers** et aux **liasses fiscales 2026**.

La mise à jour comporte l'ensemble des imprimés pour :

- Les liasses fiscales **BIC, BNC, BA, SCM, SCI, Groupe**
- Les annexes fiscales (crédit d'impôt, 1330-CVAE, 2065INT, 2083, ...)

■ SOMMAIRE

INFORMATIONS MODERNISATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	3
Liasse fiscale BIC RN.....	4
Liasse fiscale BIC RS.....	11
Contrôle des états en validation du modèle.....	12
CHANGEMENTS, HORS MODERNISATION DES ÉTATS FINANCIERS, SUR LE MILLÉSIME 2026	13
INFORMATIONS IMPRIMÉS FISCAUX	14
Déclaration BIC IS	14
Tableau du régime des BIC RN	15
Tableau du régime des BIC RS	15
Régime des BNC.....	16
Régime des BA RN.....	16
Régime des BA RS	17
Tableaux du régime groupe de sociétés	17
Imprimés des crédits d'impôt	17

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

INFORMATIONS MODERNISATION DES ÉTATS FINANCIERS

Un exercice ouvert en 2024, soit avant le 01/01/2025, et n'appliquant pas le règlement ANC2022-06 pour la comptabilisation des opérations, doit utiliser le millésime 2025 des liasses fiscales.

En effet, à compter du millésime 2026, les liasses fiscales appliquent uniquement le règlement ANC2022-06, pour la position des comptes dans les postes.

Le dépôt EDI-TDFC du millésime 2025 est possible jusqu'au 23/03/2026.

Le millésime **2026** de la liasse fiscale **Compte de résultat**, bilan **BIC RN** et **BIC RS** est mis à jour selon le règlement de l'**ANC 2022-06**.

Ce millésime **2026** affiche les comptes par poste uniquement selon le règlement **ANC**, au contraire du millésime **2025** qui dispose, sur certains postes, d'une présentation selon si l'exercice est comptabilisé avec le règlement **ANC 2022-06** ou avec le **PCG 2014-03**.

Ainsi :

- Le millésime **2026** positionne les comptes pour chacun des postes, aussi bien pour l'exercice **N** que pour l'exercice **N-1**, uniquement selon le règlement **ANC2022-06**.
- Le millésime **2025** positionne les comptes pour chacun des postes, en fonction de la manière dont l'exercice est comptabilisé, soit selon le règlement **ANC2022-06** soit selon le **PCG2014-03**.

Aussi un dossier dont au moins l'exercice **N** n'est pas comptabilisé selon ce règlement **ANC2022-06**, doit utiliser le millésime **2025**, dont le dépôt **EDI-TDFC** est possible jusqu'au **23/03/2026**.

Le millésime **2026**, aura son dépôt **EDI-TDFC** possible à l'ouverture de la campagne **2026**, le **24/03/2026**.

Les tableaux de la liasse fiscale sont actualisés sur les postes concernés.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

LIASSE FISCALE BIC RN

2050 Bilan actif

■ Immobilisations incorporelles 206 et 207

AH Fonds commercial, affiche uniquement les comptes de racine **207 - Fonds commercial** et n'affiche plus les comptes **206 - Droit au bail**.

AJ Autres immobilisations incorporelles, inclut les comptes de racine **206 - Droit au bail**.

■ Immobilisations incorporelles 232

AJ Autres immobilisations incorporelles, n'inclut plus les comptes de racine **232 - Immobilisations incorporelles en-cours**.

AL Nouveau poste **Immobilisations incorporelles en cours avances et acomptes**, inclut les comptes de racine **232 - Immobilisations incorporelles en-cours**.

■ Immobilisations corporelles 238

AV Nouveau poste **Immobilisations corporelles en cours avances et acomptes**, inclut les comptes de racine **238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles**.

Le poste **AX/AY Avances et acomptes (sur immobilisations corporelles)** est supprimé.

■ Immobilisations financières 261

CS Nouveau poste **Participations**, inclut les comptes de racine **261 - Titres de participation**.

■ Immobilisations financières 273

CU Nouveau poste **Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**, inclut les comptes de racine **273 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**.

BD Autres titres immobilisés, n'inclut plus les comptes de racine **273 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**.

■ Immobilisations financières 277

BD Autres titres immobilisés, inclut les comptes de racine **277 - Actions propres ou parts propres**.

BH Autres immobilisations financières, n'inclut plus les comptes de racine **277 - Actions propres ou parts propres**.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

- **Bilan actif, immobilisations financières 261, 273, 277**

Le bilan actif, qui ne comportait pas encore la modification des postes sur la partie immobilisations financières, est également actualisé.

- **Créances 474 et 475**

BZ Autres créances, n'inclut plus les comptes de solde débiteur de racine **474 - Différence d'évaluation de jetons sur des passifs Actif** et de racine **475 - Compte d'attente**.

- **Comptes de régularisation**

CW Frais d'émission d'emprunt

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Frais d'émission d'emprunts à étaler**.

CM Primes de remboursement des emprunts

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Primes de remboursement des obligations**.

CN Nouveau poste Écarts de conversion actif et différences d'évaluation

Ce poste affiche les comptes de racine **474 - Différences d'évaluation Actif** et de racine **476 - Différences de conversion Actif**.

2051 bilan passif

- **Capitaux propres 1062**

DE Réserves statutaires ou contractuelles, affiche les comptes de racine **1062 - Réserves indisponibles**

DF Réserves règlementées, n'inclut plus les comptes de racine **1062 - Réserves indisponibles**.

- **Dettes 52**

DU Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, n'inclut plus les comptes de racine **52 - Instruments financiers à terme et jetons détenus**.

D1 Nouveau poste Instruments financiers à terme, affiche les comptes de racine **52 - Instruments financiers à terme et jetons détenus**.

- **Dettes 426**

DV Emprunts et dettes financières divers, n'inclut plus les comptes de racine **426 - Personnel dépôts**.

DY Dettes fiscales et sociales, affiche les comptes de racine **426 - Personnel dépôts**.

- **Dettes 4088**

, affiche les comptes de racine **40880 à 40883 - Fournisseurs Intérêts courus.**

DZ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés, affiche les comptes de racine **40884 à 40887 - Fournisseurs d'immobilisations Intérêts courus**.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

■ Dettes 474 et 475

EA Autres Dettes, n'inclut plus les comptes de solde créditeur de racine **474 - Différence d'évaluation de jetons sur des passifs Passif** et de racine **474 Compte d'attente**.

■ Comptes de régularisation

ED Nouveau poste **Écarts de conversion passif et différences d'évaluation**

Ce poste affiche les comptes de racine **475 - Différences d'évaluation Passif** et de racine **477 - Différences de conversion Passif**.

2052 Compte de résultat

Le positionnement et la dénomination de certains postes sur le **formulaire 2052** diffèrent du positionnement et de la dénomination du compte de résultat du **règlement ANC2022-06**. Voir ci-après les paragraphes **Référence**.

Les ajustements adéquates et nécessaires seront disponibles dans les **prochaines mises à jour de fin février et fin mars**.

■ Produits d'exploitation 791

FP Reprises sur amortissements et provisions

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges**. Ce poste affiche des comptes de racine **791 - Transferts de charges d'exploitation**, si l'exercice calculé n'est pas comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

■ Produits d'exploitation 757

F1 Nouveau poste **Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles**

Ce poste affiche les comptes de racine **757 - Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

■ Charges d'exploitation 648 et 649

FY Salaires et traitement

Ce poste affiche les comptes de racine **6481 à 6484 - Autres charges de personnel** (à rattacher au poste salaires) et de racine **6491 à 6494 - Remboursements de charges de personnel** (à rattacher au poste salaires), si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

Salaires et traitements *	FY
Cotisations sociales (10)	FZ

Salaires
Cotisations sociales

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

FZ Cotisations sociales

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Charges sociales**. Ce poste affiche les comptes de racine **6480** et de **6485 à 6489 - Autres charges de personnel** (à rattacher au poste cotisations sociales) et de racine **6490** et de **6495 à 6499 - Remboursements de charges de personnel** (à rattacher au poste cotisations sociales), si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

■ Charges d'exploitation 681

GA Dotations d'exploitation, sur immobilisations, dotations aux amortissements

Ce poste affiche les comptes de racine **6812 - Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts**, si l'exercice calculé n'est pas comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

GB Dotations d'exploitation, sur immobilisations, dotations aux dépréciations

Nouveau libellé du poste en lieu et place de dotations aux provisions.

GC Dotations d'exploitation, sur actif circulant, dotations et dépréciations

Nouveau libellé du poste en lieu et place de dotations aux provisions.

■ Charges d'exploitation 657 et 652

G1 Nouveau poste Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Ce poste affiche les comptes de racine **657 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées** ou de racine **652 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées**, pour les dossiers de type **ASS AES**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

GE Autres charges

Ce poste, pour les dossiers de type **ASS AES**, affiche toujours les comptes de racine **657 - Aides financières**.

■ Produits financiers 764

GK Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Ce poste affiche les comptes de racine **764 - Revenus des valeurs mobilières de placement**, que l'exercice calculé soit comptabilisé selon règlement **ANC2022-06** ou non.

GL Autres intérêts et produits assimilés

Ce poste n'affiche plus les comptes de racine **764 - Revenus des valeurs mobilières de placement**.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

■ Produits financiers 796

GM REprises sur dépréciations

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Reprises sur provisions et transferts de charges**. Ce poste affiche les comptes de racine **796 - Transferts de charges financières**, si l'exercice calculé n'est pas comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

■ Produits financiers 767

G2 Nouveau poste Produits de cessions d'immobilisations financières

Ce poste affiche les comptes de racine **7671 - Produits des cessions d'immobilisations financières** et **7672 - Produits nets sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

GO Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésoreries

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement**. Ce poste affiche les comptes de racine **7673 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement** et **7674 - Produits nets sur cessions de jetons**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06**.

NB : des comptes **7670** et de **7673** à **7679** correspondants à des **Produits nets sur cessions de vmp**, sont inclus, quel que soit le type de comptabilisation.

Référence : 2052 et compte de résultat ANC

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO
Produits des cessions d'immobilisations financières	G2

Produits des cessions d'immobilisations financières
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie

■ Charges financières 667

G3 Nouveau poste Valeurs comptables des immobilisations financières cédées

Ce poste affiche les comptes de racine **6671 - Valeurs comptables des immobilisations financières cédées** et **6672 - Charges nettes sur cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** et comporte des contrôles en validation du modèle.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

GT Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésoreries

Nouveau libellé du poste en lieu et place de **Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement**. Ce poste affiche les comptes de racine **6673 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement** et **6674 - Charges nettes sur cessions de jetons**, si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06**.

NB : des comptes **6670** et de **6673 à 6679** correspondants à des **Charges nettes sur cessions de vmp**, sont inclus, quel que soit le type de comptabilisation.

2053 Compte de résultat-suite

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles sont présentés dans un seul poste de produits et un seul poste de charges. Ces postes affichent l'ensemble des comptes de racines **77** et **67**, selon si l'exercice calculé est comptabilisé selon le règlement **ANC2022-06** ou comptabilisé selon le **PCG2014-03** et comportent des contrôles en validation du modèle.

Le renvoi **(9) Dont transfert de charges, qui était lié au poste Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges** est supprimé.

2054 Immobilisations

Le positionnement et la dénomination de certains postes sur le formulaire **2054** diffèrent du positionnement et de la dénomination de l'annexe immobilisation du **règlement ANC2022-06**. Voir ci-après le paragraphe en **Référence**.

Les ajustements adéquates et nécessaires seront disponibles dans les **prochaines mises à jour de fin février et fin mars**.

Référence : 2050/Bilan actif et 2054/Annexe immobilisations

Le bilan actif 2050 suit l'organisation du bilan actif de l'ANC.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	Immobilisations financières :
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	<i>Participations</i>
	Créances rattachées à des participations	BB	<i>Créances rattachées à des participations</i>
	Autres titres immobilisés	BD	<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>
	Prêts	BF	<i>Autres titres immobilisés</i>
	Autres immobilisations financières *	BH	<i>Prêts</i>
			<i>Autres immobilisations financières</i>

Le tableau des immobilisations **2054**, sur lequel l'utilisateur s'attend à avoir le pendant du bilan actif, ne suit pas les modifications de l'annexe immobilisation reflétant les nouveaux postes du règlement ANC.

FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	FINANCIÈRES	Participations
	Autres participations	8U		Créances rattachées à des participations
	Autres titres immobilisés	1P		Autres titres immobilisés
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		Prêts et autres immobilisations financières
	TOTAL IV	LQ		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

- **Annexe Immobilisations, Immobilisations financières 261, 273, 277**

L'annexe est également actualisée, pour les types **BIC ASS/AES CE** selon la nouvelle organisation des comptes dans les différents postes de la partie immobilisations financières.

2055 Amortissements

- **Immobilisations incorporelles 206 et 207**

RE Fonds commercial, affiche uniquement les comptes de racine **207 - Fonds commercial** et n'affiche plus les comptes **206 - Droit au bail**.

PE Autres immobilisations incorporelles, inclut les comptes de racine **206 - Droit au bail**.

2056 Provisions

- **Provisions pour risques et charges 1513**

Suite à la suppression du compte **1513** du **PCG**, le poste **Provisions pour pertes sur marchés à terme** est supprimé.

- **Annexe Provisions, compte 1513**

L'annexe **Provisions** est également actualisée, suite à la suppression du compte **1513** pour les types **BIC ASS/AES CE**.

2059E Détermination de la valeur ajoutée

- **Chiffre d'affaires de référence CVAE**

OT Le poste **Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges** est supprimé.

- **Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

OH Le poste **Autres produits de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun** est renommé **Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante**.

Ce poste comporte la racine **757 - Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles**.

Les plus-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en ligne **OH** et les moins-values réalisées sur les immobilisations cédées sont porter en ligne **OY**.

OF Le poste **Subventions d'exploitation reçues** est renommé **Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial**.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

La racine de compte **747 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice**, n'est pas incluse dans ce poste de produit, pour le calcul de la valeur ajoutée fiscale.

OI Le poste **Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée** est supprimé.

■ Charge à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

OY Le poste **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante** est renommé **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante**.

Ce poste comporte la racine **657 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées**. Les plus-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en **ligne OH** et les moins-values réalisées sur les immobilisations cédées sont porter en **ligne OY**.

LIASSE FISCALE BIC RS

2033A Bilan actif

■ Immobilisations incorporelles 206 et 207

010 **Fonds commercial**, affiche uniquement les comptes de racine **207 - Fonds commercial** et n'affiche plus le montant des comptes **206 - Droit au bail**.

014 **Autres immobilisations incorporelles**, inclut les comptes de racine **206 - Droit au bail**.

2033C Immobilisations et amortissements

■ Immobilisations incorporelles 206 et 207 et amortissements 2806 et 2807

400 **Fonds commercial**, affiche uniquement les comptes de racine **207 - Fonds commercial** et n'affiche plus le montant des comptes **206 - Droit au bail**.

410 **Autres immobilisations incorporelles**, inclut les comptes de racine **206 - Droit au bail**.

495 **Fonds commercial**, affiche uniquement les comptes de racine **2807 - Fonds commercial** et n'affiche plus le montant des comptes **2806 - Droit au bail**.

500 **Autres immobilisations incorporelles**, inclut les comptes de racine **2806 - Droit au bail**.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

2033E Détermination de la valeur ajoutée

- **Chiffre d'affaires de référence CVAE**

105 Le poste **Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges** est supprimé.

- **Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

115 Le poste **Autres produits de gestion courante hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun** est renommé **Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante**.

Ce poste comporte la racine **757 - Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles**.

Les plus-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en **ligne OH** et les moins-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en **ligne OY**.

113 Le poste **Subventions d'exploitation reçues** est renommé **Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial**.

La racine de compte **747 - Quotepart des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice**, n'est pas incluse dans ce poste de produit, pour le calcul de la valeur ajoutée fiscale.

116 Le poste **Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée** est supprimé.

- **Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

150 Le poste **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante** est renommé **Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante**.

Ce poste comporte la racine **657 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées**.

Les plus-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en **ligne OH** et les moins-values réalisées sur les immobilisations cédées sont à porter en **ligne OY**.

CONTRÔLE DES ÉTATS EN VALIDATION DU MODÈLE

Le **compte de résultat**, format **ANC** et **liasse fiscale** - **BIC RN 2052-2053**, **BIC RS 2033B**, **BNC 2035A**, **AGR RN 2146-2146BIS**, **AGR RS 2139B** - comporte des contrôles pour les racines **6812 Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts**, **67 Charges exceptionnelles**, **77 produits exceptionnels**, **79 Transfert de charges**, dès lors que l'exercice est comptabilisé selon le règlement **ANC 2022-06**

CHANGEMENTS, HORS MODERNISATION DES ÉTATS FINANCIERS, SUR LE MILLÉSIME 2026

Chaque année, dès le mois de **février** nous mettons à votre disposition les liasses du nouveau millésime, dont le dépôt dématérialisé ne peut se faire qu'à partir du mois d'**avril**.

Le millésime **2026** des liasses fiscales est disponible dans cette mise à jour.

Cependant, si vous souhaitez télétransmettre la déclaration de résultat, pour des dossiers ne nécessitant pas la transmission d'informations sur des nouveautés fiscales du millésime **2026**, vous pouvez télétransmettre avec **EDI TDFC 2025**, quelle que soit la date de clôture du dossier.

Pour cela la présentation du millésime par défaut, en génération de plaquette et dans l'**ORI gestion IS/Résultat fiscal**, lors de la validation des modèles est comme suit :

- Pour les dossiers ayant une clôture au plus tard au **30/12/2025**, dont le dépôt des déclarations de résultat est en cours, le millésime plaquette par défaut reste **2025**, vous permettant ainsi de valider directement les états sans changer le millésime.

Si toutefois vous souhaitez compléter les imprimés du millésime **2026** en vue de télétransmettre à compter du mois d'avril en **EDI TDFC 2026**, vous devrez, avant validation du modèle, modifier le millésime.

- Les dossiers ayant une clôture à compter du **31/12/2025**, ont le millésime **2026** par défaut, en vue de remplir les imprimés qui seront télétransmis à compter du mois d'**avril**.

Si toutefois vous souhaitez télétransmettre la déclaration de résultat avec **EDI TDFC 2025**, ce qui sous-entend que le dossier n'est pas concerné par une nouveauté fiscale du millésime **2026**, vous devrez, avant validation du modèle, modifier le millésime.

À NOTER

Pour les dossiers **SCI** le millésime plaquette est par défaut **2025** quel que soit la date de clôture, mais le changement de millésime reste possible.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

INFORMATIONS IMPRIMÉS FISCAUX

Liste des nouveaux imprimés pour ce nouveau millésime 2026

- **2065INT2 - Notification d'appartenance au champ des obligations déclaratives internationales**

Nouveau formulaire **2065INT2**, pour les dossiers devant déposer le formulaire **2065INT** en deux exemplaires, pour chacun des deux groupes d'appartenance.

Ce formulaire est disponible en **Génération de plaquette**, dans l'enchaînement **Annexes fiscales**.

Le dépôt dématérialisé via **EDI-TDFC**, sera possible **à compter de l'ouverture de la campagne 2026 au 23/03/2026**.

- **2079ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art**

Ce formulaire présent, **à compter du millésime 2026**, dans l'enchaînement « **Crédits et réductions d'impôt** », est également disponible pour les sociétés membres de groupe (mère et fille). Le dépôt dématérialisé via **EDI-TDFC** sera possible à compter de l'ouverture de la campagne **2026 au 23/03/2026**.

- **2069D - Crédit d'impôt pour certains investissements en Corse**

Ce formulaire présent, **à compter du millésime 2026**, dans l'enchaînement « **Crédits et réductions d'impôt** », est également disponible pour les sociétés membres de groupe (mère et fille). Le dépôt dématérialisé via **EDI-TDFC** sera possible à compter de l'ouverture de la campagne **2026 au 23/03/2026**.

Liste des modifications d'imprimés pour ce nouveau millésime 2026

DÉCLARATION BIC IS

- **2065 - Déclaration Impôt sur les sociétés**

La déclaration comporte deux nouveaux éléments, l'encart **F - Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CES)** et **I - Contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)**.

Les éléments à déclarer sur le **formulaire 2065, chiffre d'affaires, base d'imposition et taux** pourront être complétés depuis l'**ORI Gestion IS**, dans la mise à jour d'**ACD COMPTA de fin février** qui met à disposition le **nouveau formulaire 2572 de relevé de solde IS** comportant ces mêmes éléments.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

TABLEAUX DU RÉGIME DES BIC RN

■ 2053 - Compte de résultat - suite

Le renvoi (13), lié au renvoi (10) du poste **Cotisations sociales**, relatif aux **Primes et cotisations complémentaires personnelles**, avec les informations **A6 Cotisations facultatives** et **A9 Cotisations obligatoires** est remplacé par le nouveau champ **A8**.

■ 2058C - Renseignements divers

Le champ **XP** relatif au **Numéro de centre de gestion agréé** est supprimé.

Un nouvel encart **Travailleurs indépendants** est ajouté, pour compléter les informations suivantes :

- **JQ Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social**
- **JR Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social**
- **JS Revenu brut social (si le montant est négatif)**
- **JT Revenu brut social (si le montant est positif)**

TABLEAUX DU RÉGIME DES BIC RS

■ 2033B - Compte de résultat simplifié

Le poste charges sociales est complété de l'information **380 Dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant**, qui était mentionné auparavant sur le **2033D**.

■ 2033D - Déficits reportables - Divers

Le cadre **III - Divers**, ne comporte plus les champs **380 Cotisations personnelles de l'exploitant** (qui est déplacé sur le **2033B**) et **326** dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors **CSG-CRDS**.

Un nouvel encart **IV - Travailleurs indépendants** est ajouté, pour compléter les informations suivantes :

- **690 Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social.**
- **691 Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social.**
- **692 Revenu brut social (si le montant est négatif).**
- **693 Revenu brut social (si le montant est positif).**

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

RÉGIME DES BNC

■ 2035B - Compte de résultat fiscal 2/2

La ligne **43/CL - Divers à déduire** comporte les nouveaux éléments suivants :

- En remplacement du champ **CQ - Dont déductions médecins conventionnés du secteur I** :
 - **CV - Dont déductions médecins conventionnés de secteur I** - déduction au titre des frais de représentation de 2%.
 - **DG - Dont déductions médecins conventionnés de secteur I** - déduction complémentaire de 3%.
- Un nouveau champ **CQ** dont plus values à court terme exonérées.
- Un nouveau champ **CX** dont revenus nets de cession, concession et sous concession de brevets taxables à 10%.

Un nouveau **cadre 8 - Travailleurs indépendants** est ajouté, afin de compléter les informations suivantes :

- **DE Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social.**
- **DB Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social.**
- **DC Revenu brut social (si le montant est négatif).**
- **DD Revenu brut social (si le montant est positif).**

RÉGIME DES BA RN

■ 2143 - Déclaration de revenus

Paragraphe **3 - Abattements et autres déductions**, suppression de la **Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes**.

■ 2149 - Provisions au bilan

Les provisions règlementées sont complétées par les provisions pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes.

■ 2151 - Détermination du résultat fiscal

Cadre **IV - Correction du résultat fiscal**, suppression de la case **XS - Déduction pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes**.

■ 2146BIS - Compte de résultat-Suite

Les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles sont présentés selon le règlement **ANC 2022-06** lequel a modifié la définition de la notion d'exceptionnel.

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

■ 2151TER - Renseignements divers

Un nouvel encart **Travailleurs indépendants** est ajouté, pour compléter les informations suivantes :

- SA Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social.
- SB Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social.
- SC Revenu brut social (si le montant est négatif).
- SD Revenu brut social (si le montant est positif).

RÉGIME DES BA RS

■ 2139 - Déclaration de revenus

Paragraphe 3 - **Abattements et autres déductions**, suppressions de la **Déduction pour augmentation de la valeurs des stocks de vaches laitières et allaitantes**.

■ 2139B - Compte de résultat

Un nouvel encart **Travailleurs indépendants** est ajouté, pour compléter les informations suivantes :

- HM Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social.
- HN Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social.
- HO Revenu brut social (si le montant est négatif).
- HP Revenu brut social (si le montant est positif).

■ 2139E - Provisions au bilan

Les provisions règlementées sont complétées par les provisions pour augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes.

TABLEAUX DU RÉGIME GROUPE DE SOCIÉTÉS

■ 2065INT - Notification d'appartenance au champ des obligations déclaratives internationales

Le cadre I - **Entreprises soumises ou désignées au dépôt de la déclaration pays par pays Cbc/DAC4** comporte pour le point 2 et pour le point 4 une nouvelle case à cocher :

- 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258.
- 4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258.

IMPRIMÉS DES CRÉDITS D'IMPÔT

■ 2069A - Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Cadre I - **Dépenses de recherche ouvrant droit à crédit d'impôt CIR Recherche - Dépenses relatives à des opérations de recherche réalisées en propre par l'entreprise.**

INFORMATIONS ANNUELLES

NOUVEAUTÉS LIASSES FISCALES 2026

- Nouvelle ligne **3b - Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles**.
- Modification du libellé de la ligne **Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025**.
- Précision sur le libellé de la ligne **6 - Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection)** au prorata des périodes pour les dépenses engagées du **01/01 au 14/02/2025** et des dépenses engagées du **15/02 au 31/12/2025**.
Les éléments de calcul sur les deux périodes, pour les taux de **43%** et **40%**, nécessitent de compléter les champs des dépenses relatives à chacune des deux périodes.
- Précision sur le libellé de la ligne **8 - Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) engagées jusqu'au 14/02/2025**.
- Précision sur le libellé de la ligne **9 - Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) engagées jusqu'au 14/02/2025**.
- Précision sur le libellé de la ligne **10 - Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)** des frais et dépenses engagés jusqu'au **14/02/2025**.
- Précision sur le libellé de la ligne **12 - Primes et cotisations** ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au **14/02/2025** dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de **60 000€**.
- Précision sur le libellé de la ligne **13 - Dépenses de veille technologique, engagées jusqu'au 14/02/2025**, dans la limite de **60 000€**.

Cadre IV - **Dépenses d'innovation ouvrant droit au crédit d'impôt CIR-Innovation.**

Ligne 77, le taux du crédit pour le cas général passe de **30%** à **20%**.

■ 2069M - Réduction d'impôt Mécénat

Le cadre I - **Dépenses engagées au cours de l'exercice ouvrant droit à réduction d'impôt** ne comporte plus la ligne **Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris**.

■ 2069RCI - Réduction et Crédit d'impôt de l'exercice

La partie relative à la **Réduction d'impôt mécénat** ne comporte plus la ligne **Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris**.

■ 2069D - Crédit d'impôt pour certains investissements en Corse

Ce formulaire comporte nouvellement les informations des coordonnées pour les sociétés de groupes et sera disponible dans la téléprocédure **EDI-TDFC** du millésime **2026**, dont l'ouverture est prévue au **23/03/2026**.